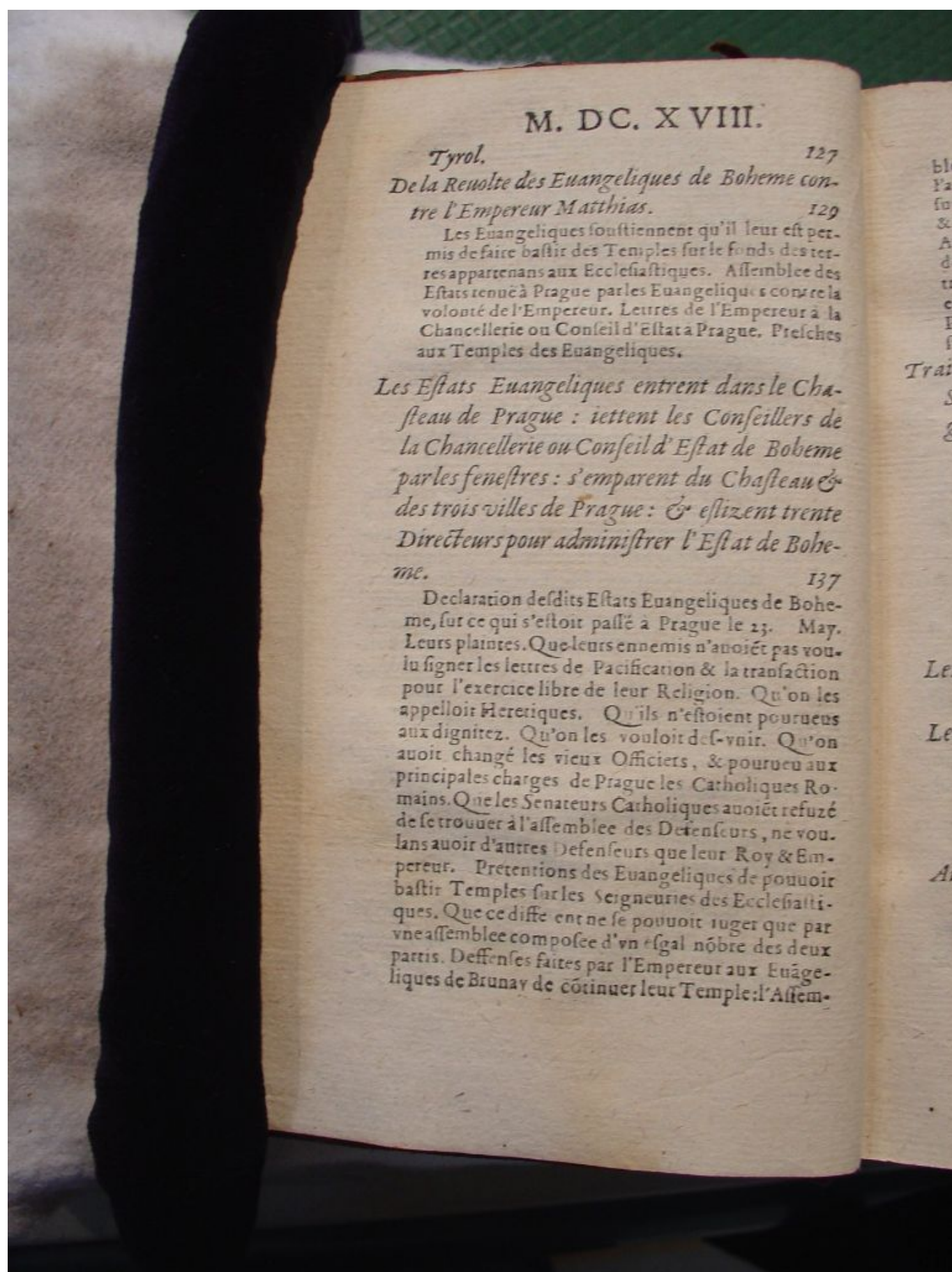




M. DC. XVIII.

Tyrol.

127

De la Renolte des Euangeliques de Boheme contre l'Empereur Matthias.

129

Les Euangeliques soustiennent qu'il leur est permis de faire bastir des Temples sur le fonds des terres appartenans aux Ecclesiastiques. Assemblée des Estats tenuë à Prague par les Euangeliques contre la volonté de l'Empereur. Lettres de l'Empereur à la Chancellerie ou Conseil d'Etat à Prague. Presches aux Temples des Euangeliques.

Les Estats Euangeliques entrent dans le Chasteau de Prague: iettent les Conseillers de la Chancellerie ou Conseil d'Etat de Boheme par les fenestres: s'emparent du Chasteau & des trois villes de Prague: & estlizent trente Directeurs pour administrer l'Etat de Boheme.

137

Declaration desdits Estats Euangeliques de Boheme, sur ce qui s'estoit passé à Prague le 23. May. Leurs plaintes. Que leurs ennemis n'auoient pas voulu signer les lettres de Pacification & la transaction pour l'exercice libre de leur Religion. Qu'on les appelloit Heretiques. Qu'ils n'estoient pourueus aux dignitez. Qu'on les vouloit des-vnir. Qu'on auoit changé les vieux Officiers, & pourueu aux principales charges de Prague les Catholiques Romains. Que les Senateurs Catholiques auoient refusé de se trouuer à l'assemblée des Defenseurs, ne voulans auoir d'autres Defenseurs que leur Roy & Empereur. Prétenions des Euangeliques de pouuoir bastir Temples sur les Seigneuries des Ecclesiastiques. Que ce disse ent ne se pouuoit iuger que par vne assemblée composée d'un egal nôbre des deux partis. Deffenses faites par l'Empereur aux Euangeliques de Brunay de cōtinuer leur Temple: l'Assẽm-

M. DC. XVIII.

bloë des Euangeliques au contraire leur permet de
 l'acheuer. Declaration de la volonté de l'Empereur
 sur ce different. Temples des Euangeliques ruynez,
 & ceux de Brunav arrestez prisonniers. Nouvelle
 Assemblée d'Euangeliques faict publier la tenuë
 des Estats. Responce des Estats aux premieres let-
 tres de l'Empereur: Les iustes causes qu'ils ont
 eues de se ioussleuer contre Slabara, Smeſancius,
 Philippe Fabrice, & Paul Michna Conseillers d'E-
 stat en la Chancellerie de Boheme.

*Traicté ou Discours pour monſtrer qu'aux terres
 Seigneuriales des Ecclesiastiques, les Euan-
 geliques y pouuoient baſtir des Temples. 154*

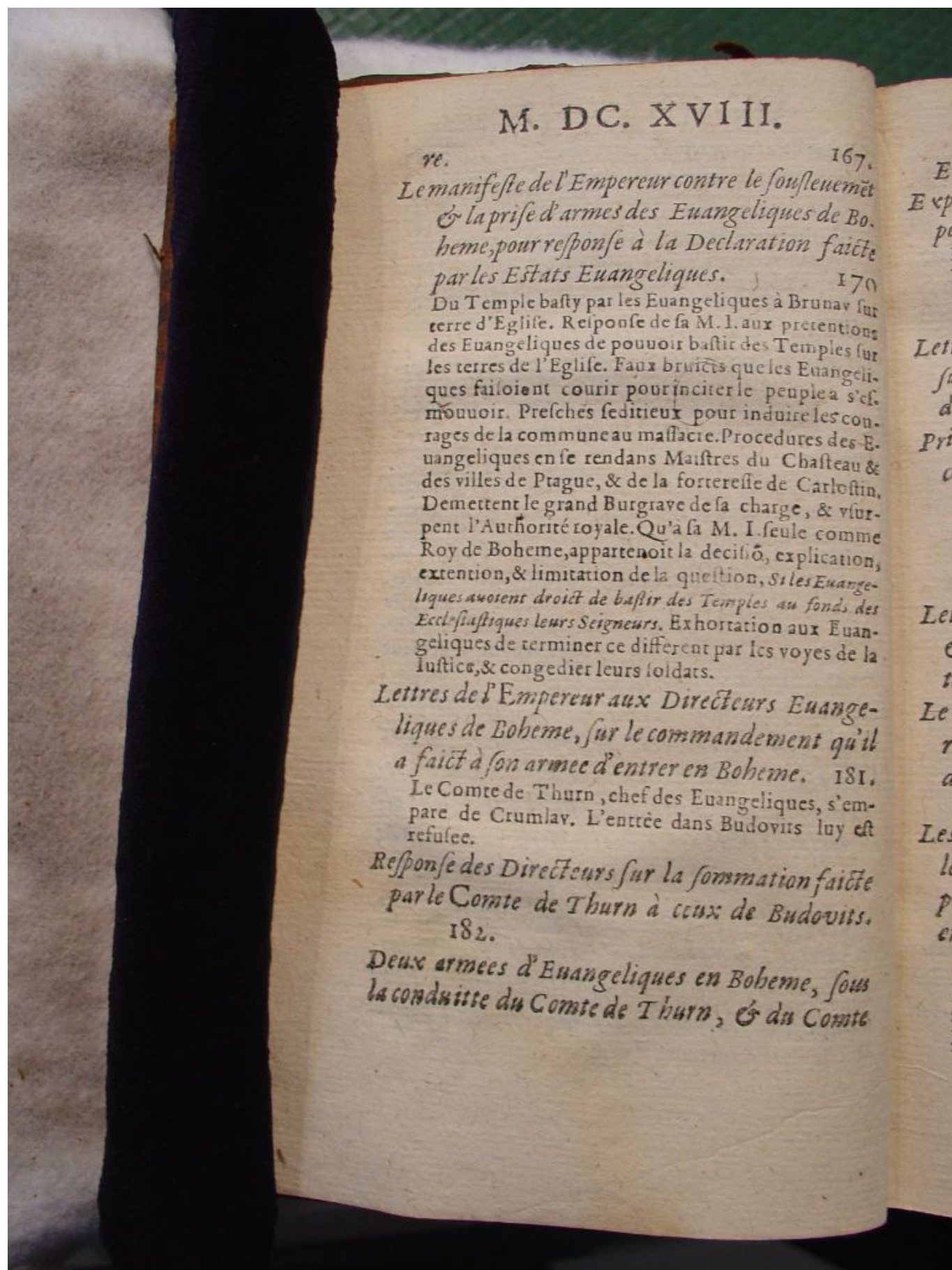
Extraict des lettres de verification de l'an 1609.
 Declaration sur icelles. Transaction entre les Estats
 Euangeliques de Boheme, avec les Princes & Estats
 de Sileſie de la confession d'Ausbourg, lettres de
 l'Empereur octroyees ausdits Estats. En Boheme
 les Ecclesiastiques ne forment point vn Estat parti-
 culier comme en Morauie. Puissance des Roys de
 Boheme sur les biens d'Eglise. Lettre des Estats E-
 uangeliques à l'Empereur pour accompagner leur
 Declaration ou Apologie & Traicté.

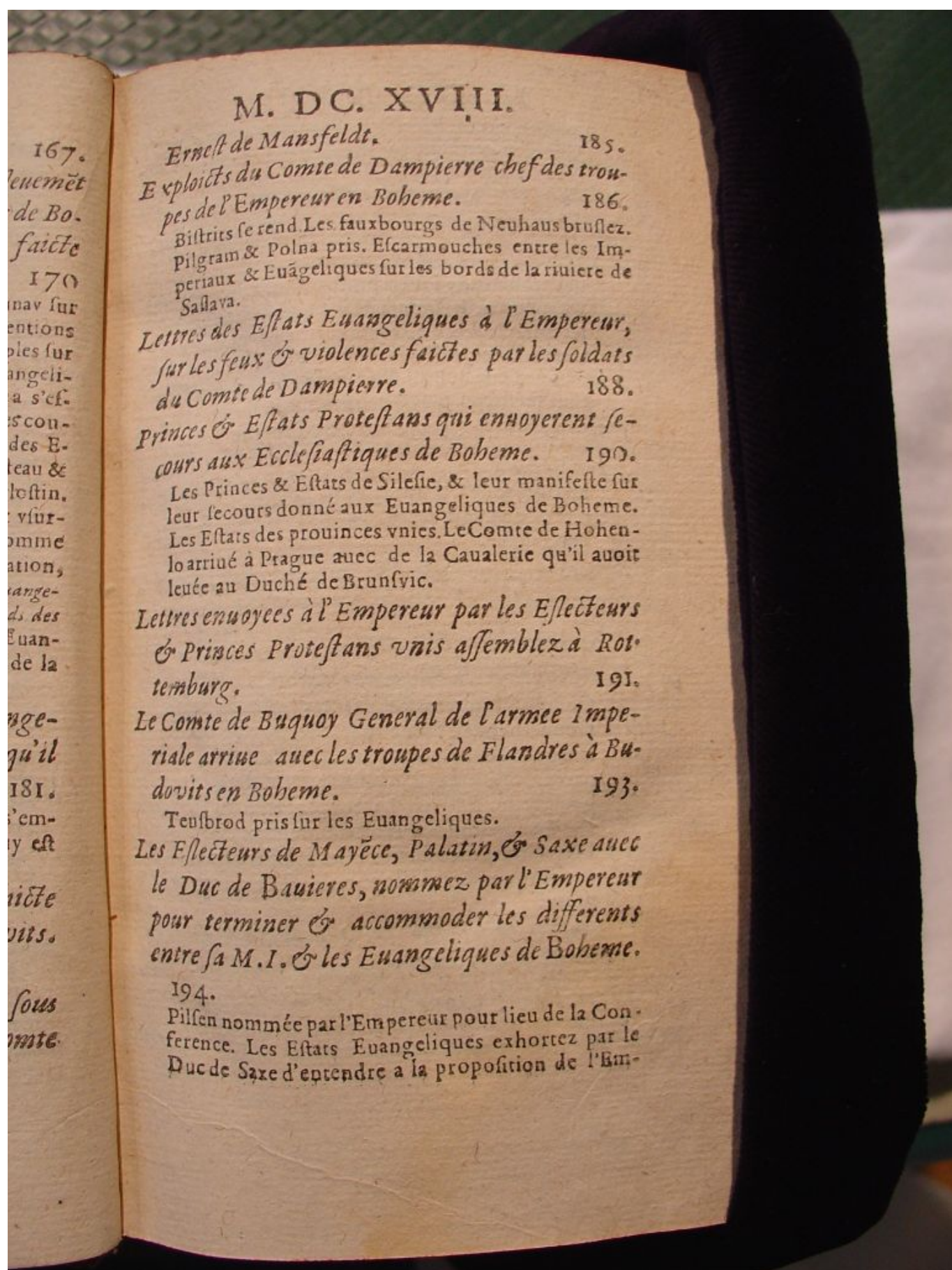
*Les Iesuistes par arrest des Estats Euangeliques
 chassés de Prague & de Boheme. 161*

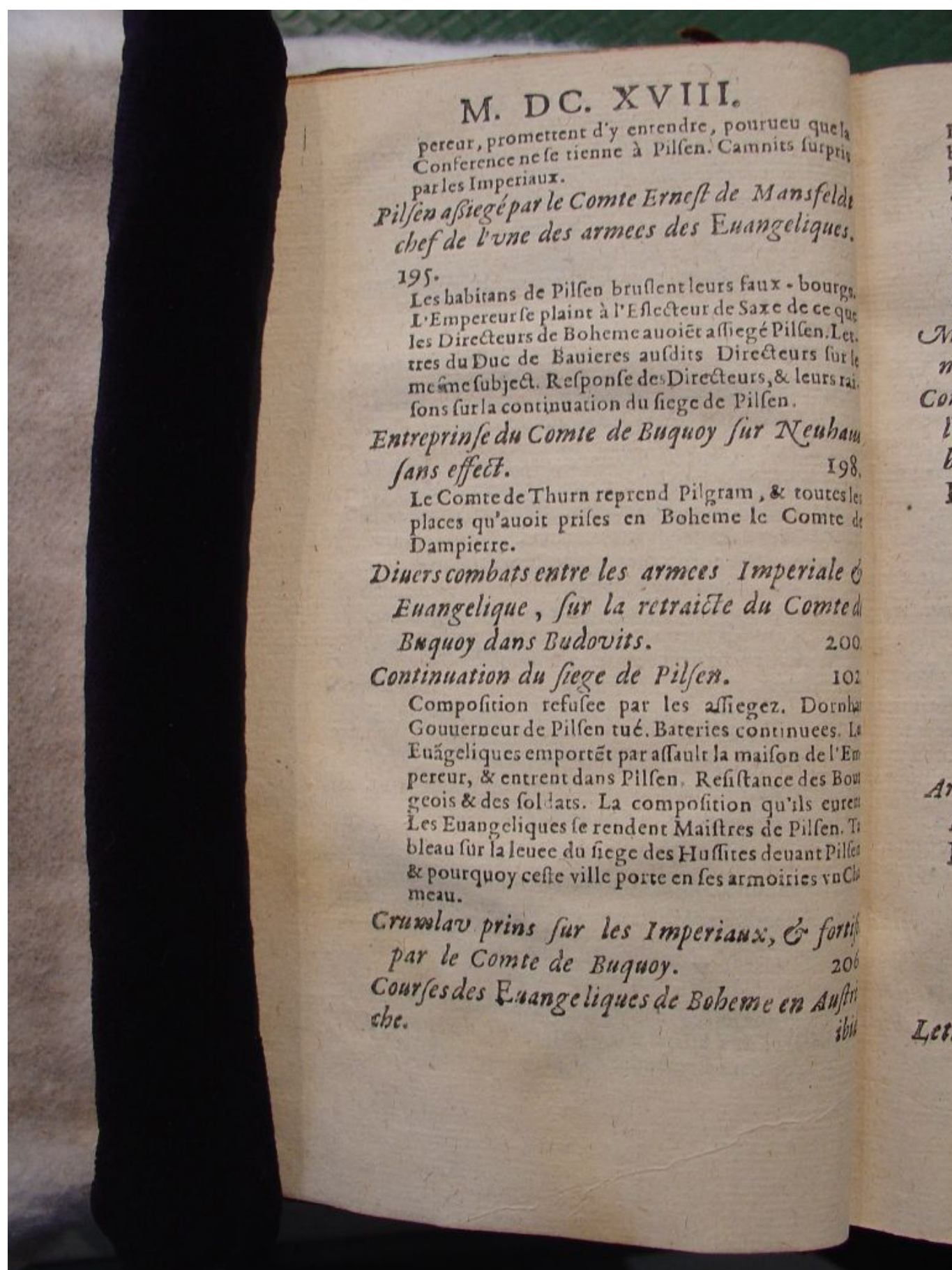
*Lettres de l'Empereur ausdits Estats Euangeli-
 ques sur le premier aduis qu'il eut de leur es-
 motion. 163*

Exhortation à la paix & à mettre les armes bas, avec
 promesse de donner abolition du passé.

*Autres lettres de l'Empereur aux Eslecteurs &
 Estats de l'Empire, à ce qu'ils eussent à em-
 pescher les Euangeliques de Boheme de faire
 aucunes leues de gens de guerre en l'Empi-*







M. DC. XVIII.

L'Abbaye de Svetal & autres Eglises, Monasteres & bourgs pris & pillés par les Euangeliques. Plaintes de l'Empereur aux Princes de Silesie contre ces courses & ravages. Raïsons qui ont meu les Euangeliques de Boheme de faire entrer leurs gens de guerre en Autriche. Protestans d'Autriche ont dessein de se soulever & s'unir avec les Euangeliques de Boheme. Les Moraves demettent les Officiers Catholiques, & en mettent de Protestans en leur lieu.

Mort de l'Imperatrice & de l'Archiduc Maximilian. 209.

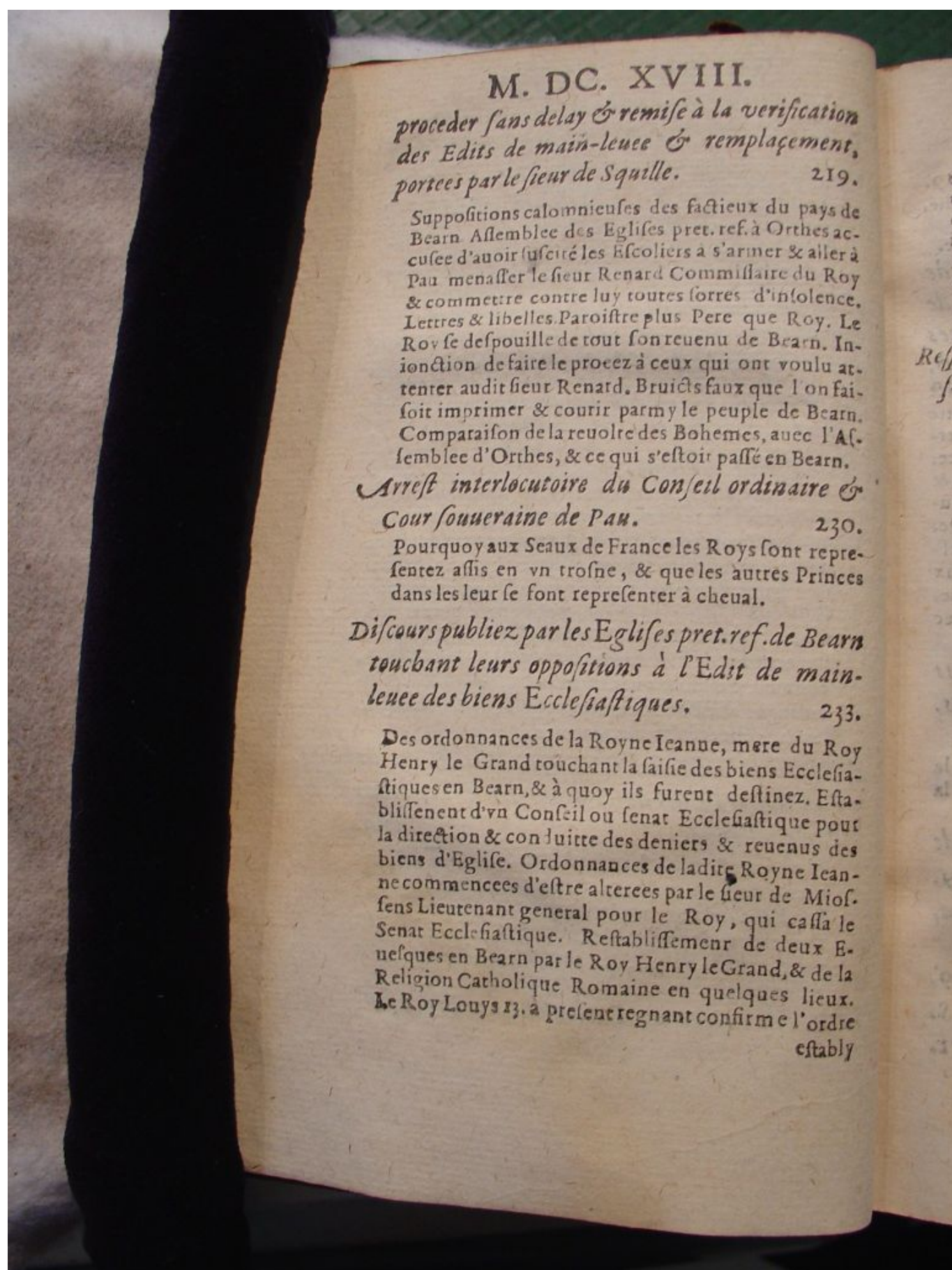
Continuation de ce qui s'est passé en Bearn, pour l'exécution de l'Edit de la main-levée des biens Ecclesiastiques, & reſtabliſſement de la Religion Catholique. 210.

Le député des Eglises pret. ref. de Bearn congedié, avec deſenſes de faire aucunes aſſemblées en Bearn aux fins portez par ſa ſupplication. Cónocation d'une aſſemblée à Caſter jaloux ville de Guienne, deſſenduë par le Roy, & trãſmiſe par les Deputez deſdites Eglises à Orthes en Bearn, nonobſtant toutes deſenſes. Le ſieur Renard Commiſſaire du Roy pour l'exécution de l'Edit de main-levée & remplacement des biens Ecclesiastiques en Bearn. Les inſolences & outrages que l'on fit commettre en ſon endroiçt par les Eſcoliers d'Orthes & autres.

Arreſt de la Cour Souveraine ou Parlement de Pau contre l'Edit de la main-levée des biens Ecclesiastiques. 124.

Monſieur Renard ſe retire de Pau à Dacx. Tremblements de terre en Bearn. Croix rouge veuë en l'air. Prodiges de ſang en pluſieurs endroiçts du Bearn. Procedures de l'aſſemblée d'Orthes. L'Aduocat Viſpalie arreſté à Bourdeaux avec les paquets de ladite Aſſemblée.

Lettres de Inſions au Parlement de Pau, pour



M. DC. XVIII.

*proceder sans delay & remise à la verifcation
des Edits de main-leuee & remplacement,
portees par le sieur de Squille. 219.*

Suppositions calomnieuses des factieux du pays de Bearn. Assemblée des Eglises pret. ref. à Orthes accusée d'auoir suscité les Escoliers à s'armer & aller à Pau menasser le sieur Renard Commissaire du Roy & commettre contre luy toutes sortes d'insolence. Lettres & libelles. Paroistre plus Pere que Roy. Le Roy se despoille de tout son reuenue de Bearn. Inuention de faire le procez à ceux qui ont voulu attenter audit sieur Renard. Bruiets faux que l'on faisoit imprimer & courir parmy le peuple de Bearn. Comparaison de la reuolte des Bohemes, avec l'Assemblée d'Orthes, & ce qui s'estoit passé en Bearn.

Arrest interlocutoire du Conseil ordinaire & Cour souueraine de Pau. 230.

Pourquoy aux Seaux de France les Roys sont representez assis en vn trosne, & que les autres Princes dans les leur se font représenter à cheual.

*Discours publiez par les Eglises pret.ref.de Bearn
touchant leurs oppositions à l'Edit de main-
leuee des biens Ecclesiastiques. 233.*

Des ordonnances de la Royne Ieanne, mere du Roy Henry le Grand touchant la saisie des biens Ecclesiastiques en Bearn, & à quoy ils furent destinez. Establissement d'un Conseil ou senat Ecclesiastique pour la direction & conduite des deniers & reuenus des biens d'Eglise. Ordonnances de ladite Royne Ieanne commenees d'estre alterees par le sieur de Miolsens Lieutenant general pour le Roy, qui cassa le Senat Ecclesiastique. Restablissement de deux Euesques en Bearn par le Roy Henry le Grand, & de la Religion Catholique Romaine en quelques lieux. Le Roy Louys 13. a present regnant confirme l'ordre estably

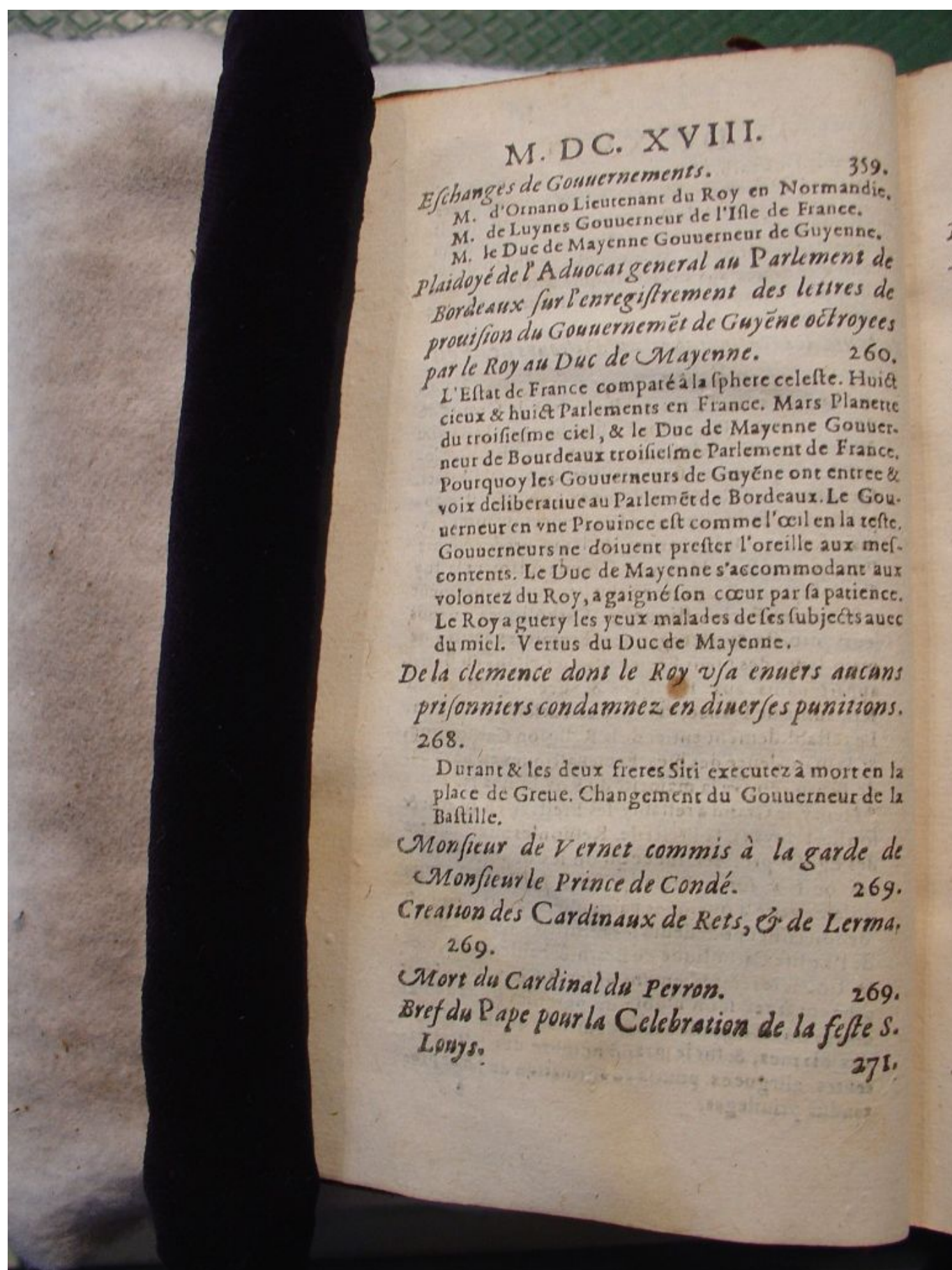
M. DC. XVIII.

estably en Béarn. Plaintes que l'Arrest de main-le-
uee a esté donné en l'absence & sans voir les pieces
des Eglises pret. ref. de Béarn. Demande d'un Arrest
irrevocable par lequel on n'ostera point le fonds du
remplacement offert. Si le remplacement en argent
eust esté donné aux Ecclesiastiques, on eust redimé
d'apprehension ceux qui possèdent les biens d'Eglise
par acquisition.

*Response des Catholiques au Discours des Egli-
ses pret. ref. en Béarn.* 244.

Catholiques massacrez en Béarn par le Comte de
Mongomery. Pourquoi l'Assemblée que la Roynne
Jeanne fit pour confisquer les biens de l'Eglise Ro-
maine ne pouvoit estre qualifiée du nom d'Estats.
Ordonnances de la Roynne Jeanne ne peuvent estre ap-
pellees loix fondamentales. Les Princes ne iurent ja-
mais sur les Ordonnances de leurs predecesseurs.
Pourquoy le Roy Henry le Grand replantant la foy
Catholique en Béarn ne voulut du commencement
retablir les Ecclesiastiques & Catholiques en tous
leurs droictz & prerogatives. Premieres lettres de
main-leuee des biens Ecclesiastiques estans en Béarn
appartenants aux Euesques & Ecclesiastiques du
Royaume de France, veriffice au Parlement de Pau.
Le retablissement entier de la Religion Catholique,
& la main-leuee des biens Ecclesiastiques au pays bas
de Béarn, remis à la majorité du Roy Louys 13.

Henry le Grand a restably les Prestres en Béarn: &
son fils Louys 13. la Prestre. Responses aux Plaintes
des Eglises pret. ref. sur ce qu'on les depossede sans
les ouir. 2. sur la Prescription. 3. sur le bien d'E-
glise engagé à quelques particuliers. 4. sur ce qu'on
deuot laisser possesseurs les Ministres ref. des biens
de l'Eglise Catholique de Béarn, & bailler aux Eccle-
siastiques le remplacement ailleurs. Clameurs des E-
glises pret. ref. si on n'observe point les Edits de Pa-
cification. Response sur la demande qu'ils faisoient
des dixmes, & sur le grand nombre des lettres pa-
tentes allegues pour la confirmation de leurs pre-
tendus priuileges.



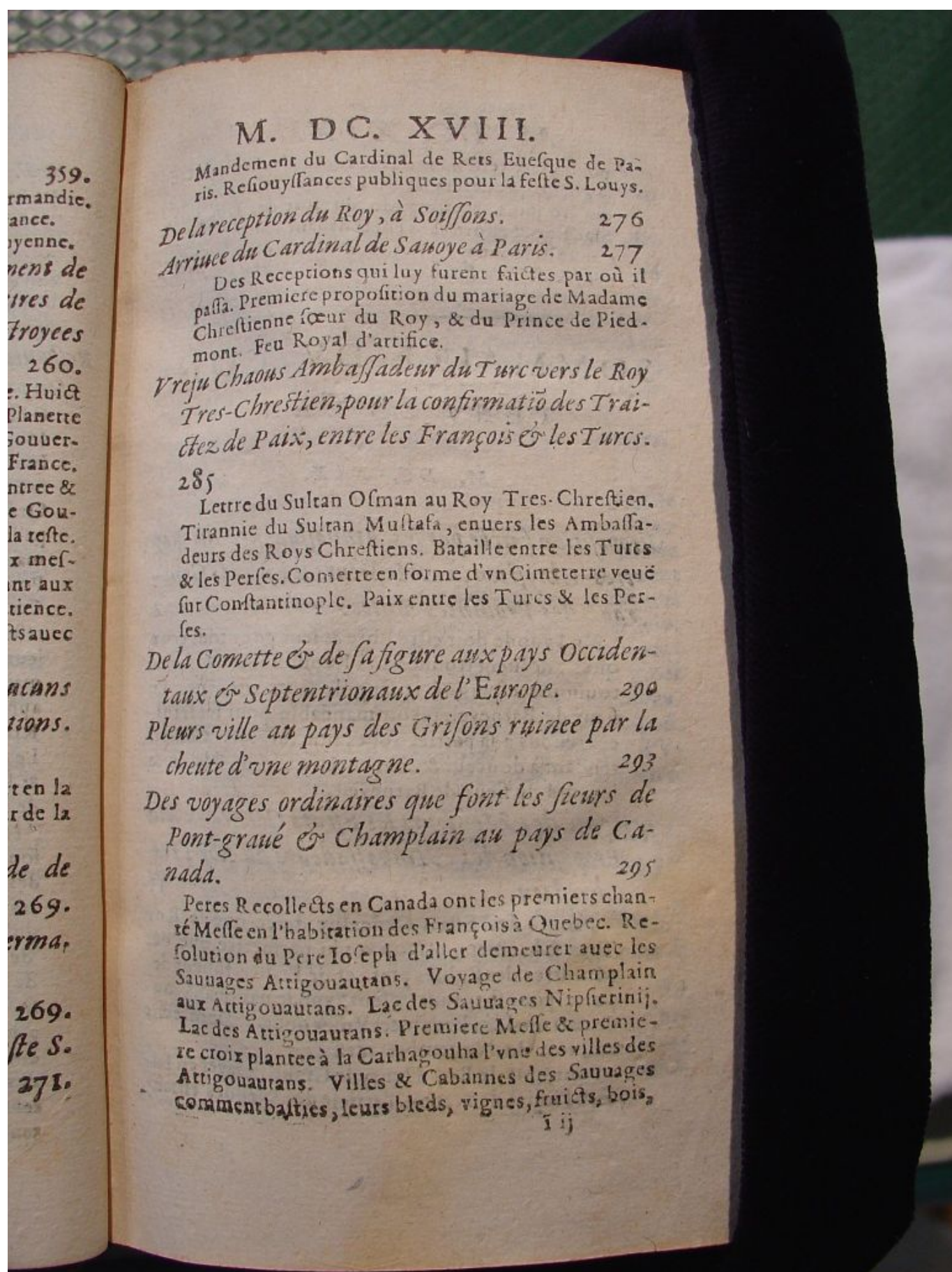


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan